

COUPE DE FRANCE DE VOLLEY-BALL

Cahier des Charges

Finale Coupe de France Jeunes M21

5, 6 et 7 juin 2026



FFvolley



PREAMBULE

Le club désigné pour l'organisation d'une finale de Coupe de France jeunes et ayant une équipe engagée dans l'épreuve de la même catégorie bénéficiera d'une Wild Card. Il pourra toutefois renoncer à son droit de participation en le spécifiant dans son courrier d'acceptation définitive de l'organisation.



**COUPE DE
FRANCE
DE VOLLEY**

M21

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

RECHERCHE ET MISE EN PLACE DES HÉBERGEMENTS & RESTAURATION

- Des délégations (chaque délégation est composée au maximum de 12 joueurs, 4 encadrants), 12 équipes soit un maximum de 192 personnes.
- Des officiels : 1 représentant de la DTN, 1 Délégué Fédéral, 4 observateurs-arbitres.
- Des arbitres : entre 8 et 12 (information transmise à l'organisateur par la CFA deux mois avant la compétition).
- Prise en charge depuis le diner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de la compétition définit comme suit : 3 nuitées, 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners.
- L'hébergement et la restauration des membres extérieurs à la délégation officielle sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- Les officiels sont logés en chambre individuelle.
- La literie doit être fournie par l'organisateur (draps, couette, oreiller).
- Les entraineurs peuvent être hébergés en chambre twin, sauf cas de staff mixte.
- Les joueurs peuvent être en chambre twin ou multiple (lits séparés), Les lits superposés, en mezzanine et d'appoint ne sont pas autorisés.
- Les arbitres doivent être hébergés dans le même hôtel en chambre single ou twin.
- Une personne majeure ne peut pas être hébergée dans la même chambre qu'un mineur.

AUTRES RECHERCHES ET MISE EN PLACE

- Mise à disposition de deux salles de réunion (une sur le site de compétition et une sur le lieu d'hébergement des observateurs-arbitres).
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de la compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et arbitres.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

PLATEAUX DE JEU

- Salle : 2 terrains règlementaires (aire de jeu minimum 15 m X 24 m), plafond à 7 mètres minimum, lignes contrastées. Prévoir par terrain, 1 chaise d'arbitre, 1 tablette électronique (FDME), 1 scorer manuel, 12 ballons, 2 chaises et 2 bancs pour chaque équipe, 1 table de marque pouvant accueillir 4 personnes, ainsi que 2 vestiaires par salle minimum.
- Salle de la finale (à prévoir en plus des demandes ci-dessus) : 3 ramasseurs de balles, tableau électronique mural, une tribune d'au moins 250 places, un podium pour la remise des récompenses et un speaker avec une sono.

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Mise à disposition d'un marqueur par terrain.
- Mise à disposition d'un photographe.
- La diffusion vidéo de la compétition via vos canaux de diffusions habituels.
- Mise à disposition gracieusement d'une laverie pour l'ensemble des délégations officielles (chaque soir de journée de compétition à l'exception de la journée finale).
- L'organisateur devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

L'organisateur ainsi que toutes les personnes prenant part à la manifestation doivent respecter l'appellation suivante : **Finales de la Coupe de France M21**. Cette appellation vaut pour toutes les utilisations de communication sur l'ensemble des supports de communication print et digitaux.

Un kit de communication digital sera mis à disposition de l'organisateur. Celui-ci comprendra les éléments suivants :

- Logos de l'événement.
- Affiches.
- Déclinaisons pour les réseaux sociaux.

Afin de faciliter la communication sur les Finales de Coupe de France Jeunes sur les supports de communication FFvolley, l'organisateur s'engage à transmettre au service communication de la FFvolley (communication@ffvolley.org) les éléments suivants :

- **Avant la compétition (maximum 2 semaines avant) :**
 - Faire valider les visuels de la compétition.
 - Communiquer les liens vers les réseaux sociaux de la compétition.
- **Pendant la compétition :**
 - Identification de la FFvolley sur toutes les publications relatives à la compétition : présence du @FFvolley.
 - Transmettre une dizaine de photos (ambiance, matchs, équipes) ainsi qu'une vidéo verticale résumée à l'issue de chaque journée (pas plus longue qu'une 1min30).

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

- **Finale :**
 - L'organisateur prendra contact avec le service communication de la fédération pour organiser la diffusion de la finale sur la chaine Youtube de la FFvolley.
- **Cérémonie de clôture**
 - L'organisateur devra transmettre les photos et/ou vidéos de la remise des récompenses au service communication de la fédération, pas plus tard que le lendemain de la finale. (communication@ffvolley.org)

RECAPITULATIF DE PRISES DE PHOTOS / VIDÉOS & ENVOIS

- Chaque équipe participante.
- La cérémonie de remise des prix : chacune des équipes médaillées.
- Les arbitres (photo de groupe).
- Habillage de la salle.
- Actions de matchs, ambiance dans la salle, etc.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix devra être habillée avec la signalétique qui sera fournie par la FFvolley à l'organisateur.

IMPLICATION DES INSTANCES FÉDÉRALES DECENTRALISÉES

L'organisation d'une phase finale jeune doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CFS

- Descriptif avec photos du niveau de l'hébergement et de la restauration proposés (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif avec photos du niveau des installations sportives (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif et planning de l'accueil des délégations, officiels et arbitres et des éventuelles manifestations prévues.
- Descriptif des cadeaux offerts, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Budget prévisionnel de la manifestation.

PARTICIPATION DE LA FFVOLLEY

L'hébergement et le repas des délégations participantes, à l'exception de celle du club organisateur, sont pris en charge, sur la base d'un forfait de **55 € par jour et par personne**.

La prise en charge se fait du dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition soit : 3 nuitées, 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners dans la limite de :

- 12 personnes par délégation : 10 joueurs, 2 encadrants.
- Les officiels : 1 représentant de la DTN, 1 Délégué Fédéral, 4 observateurs-arbitres.
- Les arbitres : entre 8 et 12.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur (livraison directement sur site) :

- Le décorum (devant être restitué à la FFvolley).
- Les supports visuels.
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers (OR, ARGENT, BRONZE), médailles pour les arbitres, coupes pour les 3 premiers), tee-shirt avec le logo de la FFvolley offert à chaque participant.

RETROPLANNING

Date limite du dépôt des dossiers de candidatures

4 janvier 2026

Etudes et sélections par le secteur sportif

Du 5 au 18 janvier 2026

Attributions définitives par la FFvolley

Au plus tard le 2 février 2026

CONTACTS

Pour toutes demandes relatives à l'organisation :

Johan SOUMY - 01 58 42 22 42 - johan.soumy@ffvolley.org

Pour toutes demandes relatives au marketing :

Bastien ALLIMONNIER - 07 44 30 93 14 - bastien.allimonnier@ffvolley.org

Pour toutes demandes relatives à la communication :

Caroline THOMAS - 06 61 93 36 91 - communication@ffvolley.org